



MUNICIPALITE DE JURIENS

Préavis n°2006-2011 – 30

Complément de capitalisation de la société Energie Naturelle Mollendruz SA

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En décembre 2008, la Conseil général de Juriens a accepté que la commune de Juriens participe à la fondation d'une société anonyme dont le but est l'étude et la planification de la construction d'un parc éolien dans la région du Mollendruz, sur les communes territoriales de Juriens, La Praz et Mont-la-Ville. Le Conseil général avait à cet effet accordé à la Municipalité un crédit de CHF 15'000.00 pour participer au capital de la SA.

2. Evolution du projet

La société Energie Naturelle Mollendruz SA a été constituée le 25 février 2009. Les actionnaires de cette société sont les communes de Juriens, La Praz, Mont-la-Ville, Vaulion et Yverdon-les-Bains, ainsi que les Services industriels de la Ville de Zurich.

Chaque commune est représentée au Conseil d'administration, chacun des partenaires de la société ayant un droit de vote équivalent. Pour notre commune, ce mandat est rempli par le syndic.

La Direction de la société est entrée immédiatement en activité et a conduit l'étude de l'avant-projet de PPA (plan partiel d'affectation), puis du projet définitif, planifié des séances d'informations au public et créé un bureau d'information au public à Juriens.

Le projet de PPA a été examiné par tous les services de l'Etat, et une synthèse de cet examen remis à ENM SA il y a quelques semaines. Il s'avère que quelques adaptations du PPA sont encore nécessaires avant sa mise à l'enquête publique.

Dans le cadre de la constitution du dossier du PPA, il a été nécessaire de consentir de gros investissements financiers, notamment pour l'élaboration des études d'impacts, d'un plan d'urbanisme et la construction de deux mâts de mesure du vent. Ces dépenses ont presque entièrement consommé le capital de la SA.

3. Constat

La direction et le Conseil d'administration de la SA constatent que, pour permettre l'aboutissement de l'étude du projet, ainsi que la validation du PPA et l'obtention du permis de construire, la société a besoin de capitaux supplémentaires.

Le montant nécessaire a été estimé à environ un million de francs. Le détail de ce montant figure dans le rapport de la direction aux actionnaires, annexé au présent préavis. Par mesure de sécurité le Conseil d'administration a décidé de porter le capital de la SA à CHF 3'150'000.00, soit une augmentation de CHF 1'575'000.00.

4. Position de la Municipalité

La Municipalité souhaite demeurer partenaire de la société ENM SA au moins jusqu'à l'obtention du permis de construire. En effet, le fait de faire partie des actionnaires lui permettra de négocier au mieux les intérêts à long terme de la commune de Juriens dans ce projet, notamment les redevances financières du parc éolien aux communes territoriales et aux propriétaires fonciers.

Elle ne souhaite donc pas céder les actions que la commune détient pour le moment.



5. Proposition

La Municipalité propose de suivre la proposition du Conseil d'administration d'ENM SA (voir rapport annexé), soit une augmentation du capital actions à hauteur de CHF 1'575'000.00, réparti de la manière suivante :

Communes de	Juriens :	15'000.00
	La Praz :	15'000.00
	Mont-la-Ville :	15'000.00
	Vaulion :	15'000.00
	Yverdon-les-Bains :	15'000.00
Services industriels de la Ville de Zurich :		1'500'000.00

Elle constate que, à ce jour, l'ensemble des actionnaires ont accepté cette augmentation de capital, seule demeure pendant la décision du Conseil général de Juriens.

6. Demande

La Municipalité demande l'autorisation de participer à l'augmentation de capital de Energie Naturelle Mollendruz SA, par l'acquisition d'actions supplémentaires pour un montant de CHF 15'000.00. A l'instar ce qui a été fait lors de l'acquisition initiale d'actions d'ENM SA elle propose d'amortir immédiatement ce montant.

7. Conclusion et décision

La Municipalité a l'honneur de proposer au Conseil général de prendre la décision suivante :
LE CONSEIL général de Juriens,

- vu le préavis municipal N°2006-2011- 30 du 24 janvier 2011,
- oui le rapport de la commission permanente,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à participer à l'augmentation de capital de la société Energie Naturelle Mollendruz SA à hauteur de CHF 15'000.00 ;
2. de porter cette dépense au budget d'investissement 2011 ;
3. d'amortir immédiatement ce montant.

Juriens, le 24 janvier 2011

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Le secrétaire

José Paradela

Cyril Chezeaux

Annexe : Rapport de la direction ENM SA à l'intention des actionnaires – octobre 2010

